

DEUXIÈME OPEN MARGUERITE

Règlement Intérieur du Tournoi

Article 1 : Conditions Générales

Le club d'échecs " Les Tours d'Angoulême " organise le DEUXIÈME OPEN MARGUERITE , du 7 au 9 juin 2025 , homologué FFE et FIDE N° 67611 .

Le lieu du tournoi est la Salle Joséphine Baker, située 1, place de l'Hôtel de Ville, 16160 GOND-PONTOUVRE .

Article 2 : Appariements

Le tournoi se déroule en sept rondes.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde) et applicables au 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (règles FIDE C.04) assisté par ordinateur (programme PAPI d'Erick MOURET).

Les participants français doivent être en possession d'une licence A pour la saison en cours à la FFE.

Les joueurs non licenciés en début de tournoi devront prendre cette licence au club d'échecs " Les Tours d'Angoulême " .

Les joueurs étrangers doivent être en possession d'un numéro d'identifiant FIDE.

Les résultats des parties compatibles seront enregistrés pour le classement FIDE de juillet 2025.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription dans les délais de l'article 5.

Article 3 : Cadence et forfait

La cadence est de 90 minutes pour toute la partie, avec un ajout de temps de 30 secondes par coups. La notation est obligatoire durant toute la partie.

Les appariements seront officiellement affichés 15 minutes avant le début des rencontres.

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après le lancement de la ronde perdra la partie.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés.

Un joueur forfait sans excuse à une ronde fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 4 : Fin de partie

A la fin de la partie les joueurs remettent les jeux et les pendules à leur position de départ. Le vainqueur - ou le conducteur des Blancs en cas de partie nulle - apporte les deux originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Article 5 : Horaires

Inscriptions sur place et pointage de **9 h 30** jusqu'à **10 h 45** .

Ronde 1 samedi 7 juin à **11 h 00**

Ronde 2 samedi 7 juin à **15 h 30**

Ronde 3 dimanche 8 juin à **9 h 00**

Ronde 4 dimanche 8 juin à **13 h 30**

Ronde 5 dimanche 8 juin à **18 h 00**

Ronde 6 lundi 9 juin à **9 h 00**

Ronde 7 lundi 9 juin à **13 h 30**

Remise des prix vers 18 h 00

Article 6 : Classements et prix

Le classement est établi suivant le nombre de points.

Les systèmes de départages des ex aequo sont dans l'ordre : le Buchholz tronqué, le cumulatif et la Performance.

Pour le calcul du Buchholz tronqué, dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8 .

Les prix ne sont pas cumulables, leur répartition entre ex æquo au nombre de points est faite suivant le système HORT pour les premiers prix au classement général.

Pour les autres prix, le joueur recevra le prix le plus important auquel il peut prétendre.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :
Prix au classement général, Prix par tranches Elo et Prix spéciaux.

Le DEUXIÈME OPEN MARGUERITE est support du Championnat de Charente et génère un classement charentais, associé au circuit André CHARBONNAUD ; les prix - non cumulables - y correspondant ne sont pas partagés et sont uniquement attribués - selon le classement général - à des joueurs licenciés dans un club charentais ; lesdits joueurs concourent d'ailleurs aussi pour les autres prix.

Les prix seront distribués aux joueurs présents ou représentés.

L'affichage des prix se fera avant la ronde 4.

Article 7 : Nulle par consentement mutuel

Les joueuses et joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueuses et joueurs d'échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier

Article 8 : Bye

Tout joueur pourra prendre un seul « BYE » lors des 5 premières rondes, c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point) ; pour ce faire, il devra absolument prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente.

Article 9 : Règles de comportement

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

L'autorisation de l'arbitre est requise pour tout joueur désirant quitter le lieu de la rencontre (zone de jeu, les toilettes, la buvette et couloirs d'accès) ou tout joueur au trait désirant quitter la zone de jeu.

Tout joueur doit éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi.

Les spectateurs ne doivent pas perturber les parties en cours.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.

Les téléphones portables et autres moyens électroniques de communication sont interdits dans la zone de jeu. La découverte d'un tel appareil non éteint ou sa sonnerie en cours de partie entraînera la perte de la partie pour son détenteur.

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

Article 10 : Commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel dans un délai de dix jours.

Article 11 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par : Dominique CYRILLE , Arbitre Fédéral Open 2
et Alexis LATHIERE , Arbitre Fédéral Club.

Pour signaler un forfait, il est impératif de contacter l'arbitre principale par SMS au **06 61 20 54 23** en indiquant NOM , Prénom et la raison du forfait .

Les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur et la Charte des joueuses et joueurs d'échecs.

L'organisateur
Emmanuel MACÉ

L'arbitre principale
Dominique CYRILLE

L'arbitre adjoint
Alexis LATHIERE